

La préparation à la sortie :

En fonction de la situation administrative de la personne accueillie, des démarches seront effectuées afin qu'une solution d'hébergement, de logement adapté ou de logement autonome soit proposée à la sortie.

Procédure d'admission

Renvoyer le dossier admission rempli :
1 volet social / 1 volet médical



Commission hebdomadaire



Avis favorable



Avis défavorable



Entrée dans
le logement



Dispositif
complet



Ne rentre pas
dans les
critères LHSS



Orientation
vers une
autre structure
LHSS



Orientation
vers un autre
type de
dispositif

Horaires

Accueil du public du lundi au jeudi :
9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 17 h
le vendredi : 9 h - 12 h 30 / 13 h 30 - 16 h

Contactez-nous

Accueil : 02 43 66 88 55
Travailleur social : 06 60 34 02 54
Infirmier : 07 62 12 01 80

lhss@enosia.net

**30, rue du Gué d'Orger
53000 LAVAL**

**Les veilleurs sont présents
sur le temps de soirée.**
Une personne d'astreinte est joignable
24h/24 en cas d'urgence

www.association-enosia.fr



LHSS

**Lits Halte
Soins Santé**

enosia

Accès aux soins

**Des parcours vers
son autonomie**

Lits Halte Soins Santé

Les Lits Halte Soins Santé relèvent de la compétence de la Délégation Territoriale de l'Agence Régionale de Santé (ARS) des Pays de Loire.

Les LHSS sont intégrés dans une structure collective accueillant également des résidents hébergés en Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) et Maison Relais.

Description du logement :

- studio de 22 à 25 m², équipés d'une cuisine, d'une salle d'eau et de WC indépendants.
- un espace collectif est proposé aux résidents où l'on peut y trouver une cuisine collective, une salle de soins et un bureau pour les entretiens.
- l'accueil de personne à mobilité réduite est possible.



Pour qui ?

Ces lits sont destinés à accueillir des personnes majeures sans domicile fixe, quelle que soit leur situation administrative, ne pouvant être prises en charge par d'autre structure, dont la pathologie ou l'état général, somatique ou psychique, ne nécessite pas une prise en charge hospitalière ou médico-sociale spécialisée mais est incompatible avec la vie à la rue.

La durée prévisionnelle du séjour est au maximum de deux mois renouvelables en fonction de l'état sanitaire de la personne.

La sortie d'une personne accueillie en « lits halte soins santé » est soumise à avis médical, pris après concertation avec l'équipe pluridisciplinaire de la structure en articulation avec le SIAO.

Avec qui ?

Une équipe pluridisciplinaire composée :

- d'un médecin coordonnateur
- d'infirmiers.ères
- de travailleurs sociaux

Comment ?

L'équipe pluridisciplinaire permet :

- de proposer et dispenser aux personnes accueillies des soins médicaux et paramédicaux adaptés, qui leur seraient dispensés à leur domicile si elles en disposaient, et de participer à l'éducation à la santé et à l'éducation thérapeutique des personnes accueillies,
- de mettre en place un accompagnement social personnalisé visant à faire reconnaître et valoir les droits des personnes accueillies,
- d'élaborer avec la personne un projet de sortie individuel en lien avec les professionnels de santé et du social en ville.

L'accompagnement médical :

Rencontre hebdomadaire avec le médecin coordonnateur, passage de l'infirmier en fonction des besoins, accompagnements pour les RDV extérieurs

L'accompagnement éducatif :

Un espace d'écoute et de soutien est proposé, notamment au travers d'activités créatives, de sorties à l'extérieur. La valorisation de soi, la rencontre avec l'autre et l'ouverture vers l'extérieur sont des objectifs recherchés.

L'accompagnement social :

Information, orientation et accompagnement administratif, juridique et accès aux soins.